

Synthèse régionale de l'industrie bretonne

Le dynamisme de l'emploi s'essouffle

Fin 2006, l'industrie bretonne emploie 191 500 salariés, soit 17,4 % de l'ensemble des salariés de la région. En nombre d'emplois industriels, la Bretagne se situe ainsi au 5^e rang des régions françaises.

L'industrie bretonne résiste jusqu'au début des années 2000

France entière, les salariés de l'industrie représentent 15,8 % de l'ensemble des salariés. Depuis le début des années 90, les emplois industriels reculent devant le développement des activités tertiaires. Le

poids de l'industrie a ainsi diminué de 8 points entre le 31 décembre 1989 et le 31 décembre 2006 au niveau national contre 5 points en Bretagne. Mais l'industrie bretonne a gagné 8 000 emplois sur l'ensemble de la période, soit une progression de 4,5 %.

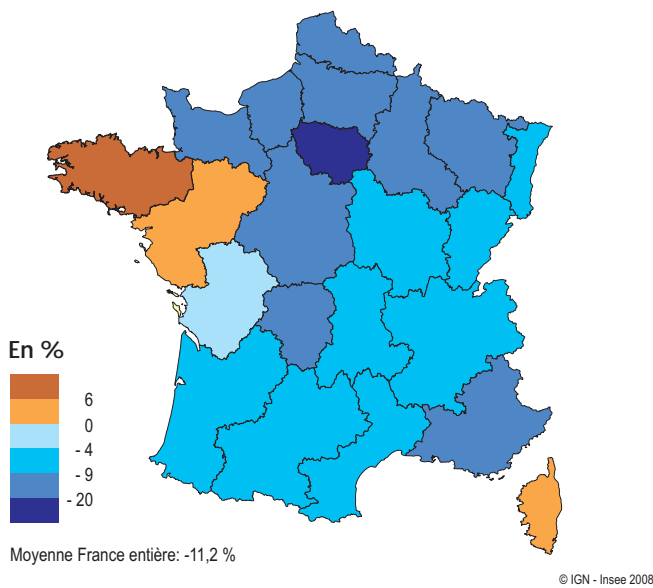
De 1989 à 2000, la Bretagne se situe au premier rang des régions françaises pour les créations d'emplois industriels juste devant les Pays de la Loire et la Corse. Ce sont les trois seules régions créatrices d'emploi sur cette période. De 2000 à 2006, la Corse reste la seule région métropolitaine à conserver un

bilan positif. En Bretagne, le recul de l'emploi salarié industriel est de 5,5 %. Les autres régions, sauf Midi-Pyrénées, Provence Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, connaissent un recul plus important.

Un bilan plus favorable que la moyenne nationale dans presque tous les secteurs

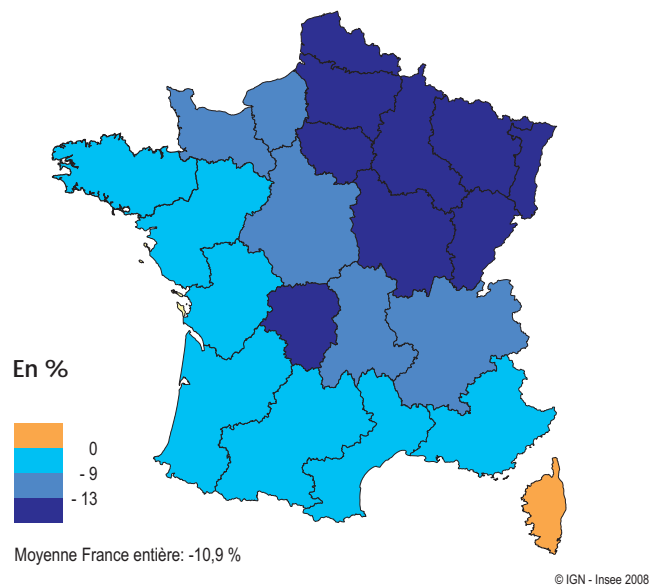
Le bilan relativement positif de l'emploi dans l'industrie bretonne ne s'explique pas par sa composition sectorielle mais par des dynamiques régionales spécifiques. En effet, dans

Évolution de l'emploi salarié industriel des régions françaises entre 1989 et 2000



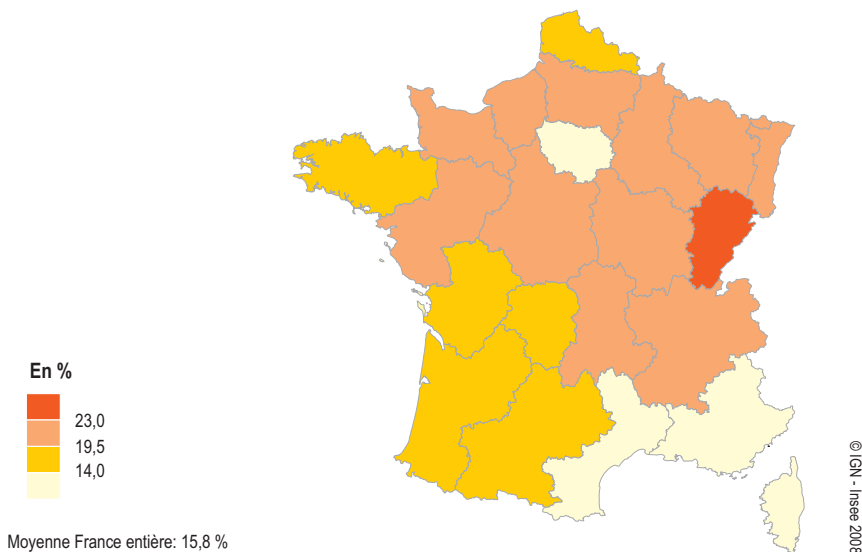
Source : Insee, estimations d'emploi

Évolution de l'emploi salarié industriel des régions françaises entre 2000 et 2006



Source : Insee, estimations d'emploi

Poids de l'industrie dans chaque région en 2005



Source : Insee, Clap

forte croissance de la fin des années 90. France entière, la baisse est de 24 % sur la même période avec un ralentissement marqué entre 1997 et 2001.

L'agroalimentaire, principal moteur du développement industriel

L'industrie agroalimentaire, principal employeur de l'industrie bretonne, est aussi le principal moteur de sa croissance. Au 31 décembre 2006, on y dénombre 12 000 emplois de plus que fin 1989, soit une progression de 22 %, quand elle atteint à peine 1 % France entière. Néanmoins, le secteur perd régulièrement des emplois depuis le début des années 2000, à un rythme comparable en Bretagne et en France : - 2,6 % depuis fin 2000.

La tendance n'est cependant pas la même dans toutes les activités. Deux secteurs tirent leur épingle du jeu : la production de viande de boucherie et l'industrie du poisson, avec une progression de l'emploi d'environ 10 % entre 2001 et 2005. En 2006, la première poursuit sa progression, tandis que les effectifs sont à la baisse dans la seconde. L'abatage de volailles a particulièrement souffert de la concurrence étrangère et de la baisse de la consommation intérieure perdant 30 %

pratiquement tous les secteurs, l'évolution de l'emploi est plus favorable (ou moins défavorable) en Bretagne que France entière. Certains secteurs ont subi des réductions drastiques d'effectifs entre 1989 et 2006, comme ceux de l'habillement-cuir-textile, de l'industrie du bois et du papier et surtout la construction navale. Et ce dernier est le seul à afficher un bilan nettement plus lourd qu'au

niveau national. La réduction des dépenses militaires ainsi que les politiques communautaires destinées à réduire la puissance des flottes de pêche ont lourdement pesé sur l'activité, entraînant la suppression de 6 000 emplois sur l'ensemble de la période, soit une perte de plus de 40 %. Les effectifs n'ont cessé de se réduire depuis une quinzaine d'années, y compris durant la période de

Évolution de l'emploi salarié entre 1989 et 2006

	Bretagne				France entière	
	Effectif salarié en 2006	Écart par rapport à 1989	Évolution 1989-2000 (en %)	Évolution 2000-2006 (en %)	Évolution 1989-2000 (en %)	Évolution 2000-2006 (en %)
Industries agricoles et alimentaires	67 912	12 137	25,0	- 2,6	3,4	- 2,7
Industries des biens de consommation	24 121	- 3 035	- 2,0	- 9,4	- 23,4	- 18,0
<i>dont : édition, Imprimerie, reproduction</i>	7 440	225	11,7	- 7,7	- 8,3	- 14,7
<i>pharmacie, parfumerie et entretien</i>	5 786	1 974	36,8	11,0	- 2,9	5,2
<i>industries des équipements du foyer</i>	7 886	- 521	0,6	- 6,8	- 21,3	- 23,9
Industrie automobile	13 934	- 496	1,8	- 5,2	- 10,4	- 5,8
Industries des biens d'équipement	37 953	- 2 299	0,8	- 6,5	- 7,8	- 8,6
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	7 956	- 5 941	- 30,1	- 18,1	- 23,8	- 0,3
Industries des équipements mécaniques	16 398	5 144	32,2	10,2	- 3,2	- 7,8
Industrie des équipements électriques et électroniques	13 599	- 1 502	5,9	- 15,0	- 4,2	- 14,9
Industries des biens intermédiaires	40 483	1 114	13,8	- 9,7	- 11,3	- 13,9
<i>dont : industries des produits minéraux</i>	6 228	- 1 524	- 14,5	- 6,0	- 20,3	- 9,8
<i>industrie du bois et du papier</i>	6 658	- 988	- 12,7	- 0,2	- 16,0	- 12,4
<i>chimie, caoutchouc, plastiques</i>	12 214	2 768	30,2	- 0,7	- 5,8	- 11,6
<i>métallurgie et transformation des métaux</i>	9 830	- 592	4,8	- 10,0	- 12,2	- 11,6
<i>industries des composants électriques et électroniques</i>	4 505	1 917	165,4	- 34,4	15,9	- 14,9
Habillement, cuir, textile*	4 057	- 5 180	- 31,7	- 35,7	- 42,9	- 37,5
Industrie hors énergie	184 403	7 421	11,0	- 6,1	- 11,2	- 11,2
Ensemble de l'industrie	191 469	8 310	10,7	- 5,5	- 11,1	- 10,9

Source : Insee, estimations d'emploi au 31 décembre

* ce regroupement d'activités est déjà comptabilisé pour partie dans le total des industries des biens de consommation et pour partie dans le total des industries des biens intermédiaires

de ses emplois entre 2001 et 2006. Dans les autres secteurs, l'industrie laitière, la transformation des fruits et légumes, la fabrication d'aliments pour animaux et, dans une moindre mesure, la préparation de produits à base de viande, la tendance est également à la baisse.

L'automobile tire son épingle du jeu jusqu'en 2004

Dans l'industrie automobile, l'évolution des effectifs est directement liée aux fluctuations d'emploi de l'usine PSA Peugeot Citroën de Rennes, établissement qui concentre près de 80 % des effectifs du secteur. Depuis fin 1989, l'emploi dans l'automobile a chuté de 15,6 % en France. En perdant 500 salariés, le bilan breton est nettement moins lourd : - 3,4 %. Le secteur est à la fois soumis aux cycles de production des modèles et à leur succès ainsi qu'à la conjoncture économique générale. En effet, alors que la quasi-totalité des secteurs industriels sont en difficulté depuis le début des années 2000, les effectifs

de l'industrie automobile sont en forte progression jusqu'à fin 2004, pic de fabrication de la Peugeot 407, pour décliner depuis.

La bonne santé de l'agroalimentaire et de l'automobile s'est répercutée favorablement sur leurs équipementiers et sous-traitants. L'industrie des équipements mécaniques en a été la première bénéficiaire avec la création de 5 200 emplois depuis fin 1989, une progression qui représente 46 % des effectifs initiaux, alors que France entière, la baisse dépasse 10 %. En dépit du ralentissement industriel, cette activité a encore gagné 1 000 emplois depuis fin 2000.

De la même façon, le secteur de la chimie-caoutchouc-plastiques dont les trois principaux établissements sont des sous-traitants de l'automobile, a bénéficié des succès de cette industrie. La croissance de l'emploi y atteint 29 % (2 800 emplois) entre fin 1989 et 2006, tandis qu'au niveau national, elle baisse de 17 %. Très dépendant des donneurs d'ordre, ce secteur a

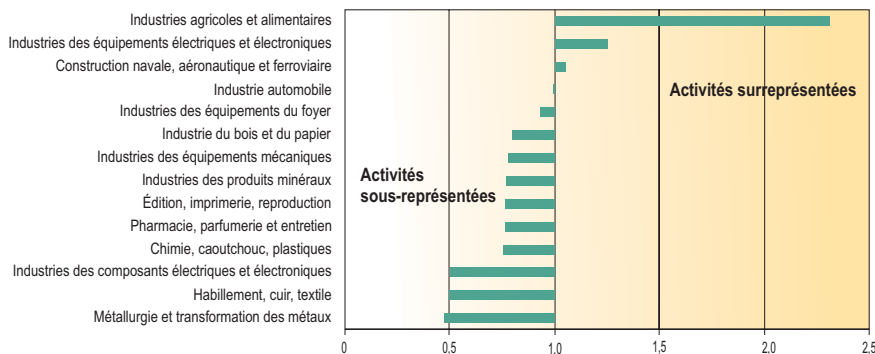
poursuivi sa croissance jusqu'en 2004 pour ensuite réduire ses effectifs.

L'électronique en difficulté

La dernière des principales activités de l'industrie bretonne, l'industrie des équipements électriques et électroniques, affiche en revanche un bilan négatif. Cette activité a, en effet, perdu 1 500 emplois depuis fin 1989, soit 10 % contre près de 20 % France entière. Moins touchée par la crise du début des années 90, cette industrie a largement bénéficié jusqu'en 2000 du développement de la téléphonie mobile, avant d'être victime de restructurations et de délocalisations. Dans la fabrication d'appareils d'émission et de transmission (téléphonie), l'activité se maintient depuis 2003, grâce notamment au développement de l'électronique embarquée.

Les emplois de l'industrie des composants électriques et électroniques, nettement moins nombreux, ont toutefois progressé de 74 % depuis fin 1989, soit 1 900 emplois

Spécialisations industrielles au 31 décembre 2006



Source : Insee, estimations d'emploi

Lecture : l'indice de spécialisation industrielle est le rapport entre la part des effectifs du secteur dans l'emploi industriel de la région et cette même part en France. Un indice supérieur à 1 signifie que le secteur est surreprésenté en Bretagne par rapport à la France.

supplémentaires. A la fin des années 90, le secteur avait même multiplié par 2,5 ses effectifs, avant de subir, comme l'industrie des équipements électriques et électroniques, de lourdes pertes au début des années 2000. France entière, le secteur est déficitaire, avec une baisse de l'emploi de 1,5 % sur l'ensemble de la période malgré une vive reprise dans la seconde moitié des années 90.

Malgré un volume d'emploi modeste, la pharmacie-parfumerie-entretien est une activité particulièrement dynamique en Bretagne. Sous l'impulsion du groupe Yves Rocher, elle a augmenté ses effectifs de moitié entre

1989 et 2006, créant ainsi 2 000 emplois. France entière, l'activité crée des emplois dans des proportions nettement plus faibles : + 2 %. Sur la période récente, l'activité tend à se réduire au niveau national mais semble résister en Bretagne.

La concentration sectorielle s'accroît

Le secteur agroalimentaire renforce sa place de premier employeur de l'industrie bretonne, passant de 56 000 à 68 000 emplois (en y incluant l'artisanat de production, boulangers, ...). Sa part dans les

effectifs industriels passe de 30 % à 35 %. En Bretagne, la part de ce secteur est 2,3 fois plus importante que France entière, mais cet indice est légèrement moins élevé aujourd'hui que fin 1989, compte tenu de la meilleure résistance des autres secteurs en Bretagne.

Globalement, la concentration s'est accrue. Fin 1989, les cinq principaux secteurs regroupaient 60 % des effectifs contre 65 % en 2006 grâce aux IAA.

Fin 1989, hors IAA, cinq activités employaient entre 10 000 et 15 000 salariés : les industries des équipements électriques et électroniques, l'automobile, la construction navale aéronautique et ferroviaire, les industries des équipements mécaniques et la métallurgie dans l'ordre décroissant des effectifs.

Les équipements mécaniques devient la deuxième activité employeuse

Fin 2006, la deuxième activité employeuse de la région est désormais l'industrie des équipements mécaniques, avec 16 400 emplois : elle a gagné plus de 5 000 emplois. Le secteur de la chimie-caoutchouc-plastiques emploie désormais plus de 12 200 salariés (+ 2 800 salariés). À l'inverse, la construction navale en a perdu 6 000 et n'emploie plus que 8 000 salariés.

Appareil productif, main-d'œuvre et salaires : des disparités structurelles

La prépondérance du secteur agroalimentaire dans l'industrie bretonne influe non seulement sur l'emploi industriel et son évolution, mais aussi sur les structures de l'appareil productif et de l'emploi.

Sur les 6 000 établissements industriels bretons, 11,6 % emploient plus de 50 salariés, contre 10 % France entière. Si l'on exclut l'agroalimentaire, ces proportions restent proches : 8,5 %. Sur les 900 établissements industriels des IAA implantés en Bretagne, près de 30 %, essentiellement des industries laitières ou d'abattage, emploient plus de 50 salariés contre moins de 20 % France entière. Ils regroupent 85 % des effectifs du secteur dans la région, 65 % seulement au niveau national. Les petits établissements (moins de 10 salariés) sont moins nombreux.

L'automobile et la construction navale sont très concentrées

Le tissu d'établissements bretons de chacun des autres secteurs n'est pas très différent de l'ensemble du pays, hormis une légère sous-représentation des établissements au-delà de 500 salariés. Les seuls secteurs à en compter plus de deux sont la construction navale, l'industrie des équipements électriques et électroniques, et celui de la chimie-caoutchouc-plastiques.

Par définition, les secteurs comportant un nombre restreint de très grands établissements employeurs sont ceux où l'emploi est le plus concentré. Les difficultés conjoncturelles peuvent y avoir un impact important. Si l'on mesure la concentration de chaque

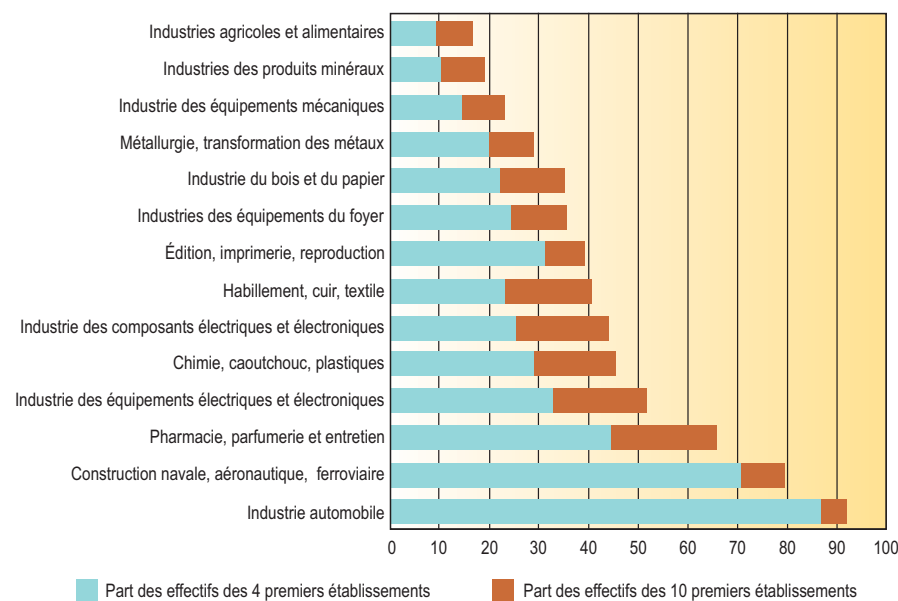
secteur à la part des emplois dans les quatre principaux établissements, l'automobile avec PSA Peugeot Citroën et la construction navale avec DCNS se détachent nettement (respectivement 87 % et 71 % des emplois dans les 4 principaux établissements). Vient ensuite le secteur de la pharmacie-parfumerie-entretien avec Yves Rocher.

Bien que comportant le nombre le plus élevé d'établissements en dehors de l'agroalimentaire, le secteur des équipements électriques et électroniques apparaît peu concentré, avec seulement un tiers des effectifs dans les quatre principaux établissements. Toutefois,

dans deux activités en dépendant, la part des effectifs des grands établissements dépasse 60 %. Il s'agit de la fabrication d'appareils d'émission et de transmission avec la présence d'Alcatel et de la Sagem et de la fabrication de matériel de mesure et de contrôle avec Thalès.

De même, si dans l'ensemble du secteur de la chimie-caoutchouc-plastiques, la part des quatre premiers employeurs atteint à peine 30 %, dans le secteur du caoutchouc seul, 91 % des effectifs se concentrent dans les quatre premiers établissements dont CF Gomma Barre Thomas de Rennes.

Bretagne : Indicateurs de concentration des secteurs en 2005 (en %)



Source : Insee, Clap

Répartition des effectifs et des établissements de l'industrie par taille en 2005 (en %)

	Bretagne			France de province		
	Nombre d'établissements	Part d'établissements	Part des effectifs	Nombre d'établissements	Part d'établissements	Part des effectifs
De 1 à 9 salariés	3 615	60,7	7,3	67 490	61,7	8,2
De 10 à 49 salariés	1 653	27,7	20,5	30 950	28,3	23,1
De 50 à 249 salariés	587	9,8	34,3	9 168	8,4	32,5
De 250 à 499 salariés	65	1,1	12,8	1 204	1,1	14,0
500 salariés et plus	40	0,7	25,1	600	0,5	22,2
Total	5 960	100,0	100,0	109 412	100,0	100,0

Source : Insee, Clap

Une industrie dépendante

Outre leur forte concentration, les secteurs des équipements électroniques et du caoutchouc ont la particularité d'être très impliqués dans les filières automobile et construction navale. Ils dépendent donc d'un nombre restreint de donneurs d'ordre dont les centres de décision sont localisés essentiellement hors de la région. Ces quatre secteurs sont ceux dont l'autonomie décisionnelle est la plus faible dans la région.

Le secteur des biens d'équipements mécaniques est relativement peu concentré, mais il est dépendant des secteurs industriels utilisateurs, de l'agroalimentaire en particulier. Composée de nombreuses unités de production réparties sur le territoire, l'industrie agroalimentaire pourrait paraître moins fragile. Cependant, la concentration sectorielle est élevée, puisque près de 40 % des emplois relèvent de l'activité d'abattage de bovins, porcs ou volailles, dont les crises de la maladie de la vache folle ou de la grippe aviaire ont montré la fragilité. La concurrence étrangère se fait par ailleurs sentir, dans le secteur de la volaille en particulier.

La volonté de résistance de la région au déclin industriel s'est clairement manifestée dans la dynamique des pôles de compétitivité. Ils visent à développer l'innovation et à structurer les efforts déjà entrepris en vue d'augmenter la valeur ajoutée des productions régionales dans les quatre activités phares de la région : l'agroalimentaire, l'électronique, l'automobile et les activités liées à la mer.

La valeur ajoutée par emploi progresse

Entre 2000 et 2005, la progression de la valeur ajoutée par emploi dans l'industrie est plus forte en Bretagne (+ 13 %) que France entière et que dans l'ensemble des régions de province (+ 8 %). C'est le cas dans tous

les secteurs, mais l'écart est particulièrement marqué pour les biens de consommation, l'automobile et les biens d'équipement. Dans les IAA, l'écart est faible.

Il ne s'agit cependant que d'un début de rattrapage, après une longue période de décrochage due au recrutement massif d'une main-d'œuvre peu qualifiée jusqu'à la fin des années 90. En 1990, la valeur ajoutée par emploi industriel se situait 12 % en dessous de la moyenne des régions de province. L'écart s'est creusé jusqu'à atteindre 18 % en 2000 et reste de 14 % en 2005. Il tient pour beaucoup à la structure et à la prédominance des IAA. Malgré la progression, la valeur ajoutée par emploi y est encore 18 % en dessous de la moyenne des régions de province en 2005. Dans l'industrie des biens d'équipement, la valeur ajoutée par emploi est également faible par rapport à la moyenne du secteur.

Une main-d'œuvre industrielle moins qualifiée que la moyenne

La faiblesse de la valeur ajoutée en Bretagne s'explique en partie par une qualification moindre des emplois. En 2005, c'est en Bretagne que le taux d'encadrement est le plus faible (27 %). La part des cadres se situe en dessous de la moyenne (9,2 % contre 11 %), tirée vers le haut par les régions où les activités de recherche sont très développées : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Provence - Alpes - Côte d'Azur. La Bretagne est la région où la part des professions intermédiaires dans les effectifs industriels est la plus faible, 18 % contre 22 % en moyenne pour les régions de province.

Les ouvriers représentent 66 % des emplois salariés de l'industrie bretonne contre 60 % en moyenne dans les régions de province. L'écart s'explique essentiellement par une part plus importante des ouvriers non qualifiés : 24 % des salariés de l'industrie contre

18 %. La Bretagne est, après la Franche-Comté, la région où le taux de qualification ouvrière (part des ouvriers qualifiés dans le total des ouvriers) est le plus faible.

Une forte part d'ouvriers non qualifiés dans les IAA et l'automobile

Deux secteurs expliquent en grande partie cette sous-qualification. L'industrie agroalimentaire, premier employeur, cumule la plus forte part de main-d'œuvre ouvrière des activités industrielles en Bretagne (77 % contre 70 % pour les régions de province), et un taux de qualification ouvrière parmi les plus faibles (55 % contre 58 % pour les régions de province). La construction automobile affiche des caractéristiques similaires.

Deux secteurs seulement ont un taux d'encadrement élevé et supérieur à la moyenne du secteur pour les régions de province : l'industrie des biens d'équipements électriques et électroniques (60 % de cadres et professions intermédiaires) et l'édition-imprimerie-reproduction (36,3 %). Le premier concentre en Bretagne des moyens de recherche importants et le second englobe les rédactions des deux grands quotidiens régionaux. Ces deux secteurs emploient également une main-d'œuvre ouvrière très qualifiée, avec des taux de qualification de 76 %.

Dans deux autres secteurs, les taux de qualification ouvrière sont supérieurs à ceux de l'ensemble des régions de province : la fabrication de composants électriques et électroniques et la production de biens d'équipements mécaniques. Dans le premier, le taux d'encadrement est également élevé (40 %), mais reste en deçà des taux observés pour ces mêmes secteurs dans l'ensemble des régions de province.

Une main-d'œuvre plus féminisée en Bretagne

La main-d'œuvre de l'industrie bretonne est plus féminisée : un tiers des postes salariés sont occupés par des femmes contre le quart dans les régions de province, ce qui place la région en tête. La part des femmes y est supérieure à la moyenne dans la quasi-totalité des secteurs sauf dans le secteur des équipements électroniques et électriques : 30 % en Bretagne contre 33 % dans les régions de province. Dans ce secteur, cet écart s'explique par la présence moindre des femmes dans les fonctions d'encadrement, alors que

Évolution 1990-2005 de la valeur ajoutée par emploi et par secteur d'activité (en %)

	Bretagne		France de province	
	1990 à 2000	2000 à 2005	1990 à 2000	2000 à 2005
Industries agricoles et alimentaires	13,9	12,5	13,4	10,0
Industrie des biens de consommation	33,8	23,9	47,9	15,8
Industrie automobile	34,6	7,1	51,0	5,3
Industrie des biens d'équipement	52,2	12,7	42,7	0,1
Industrie des biens intermédiaires	33,0	4,9	37,9	4,4
Ensemble de l'industrie	28,4	12,7	38,0	7,7

Source : Insee, comptes régionaux

Principaux indicateurs relatifs à la main-d'œuvre dans l'industrie bretonne en 2005

	Nombre de postes	Part des femmes (en %)	Part des cadres (en %)	Part des professions intermédiaires (en %)	Part des ouvriers non qualifiés (en %)	Taux de qualification ouvrière (en %)	Salaire horaire moyen (en €)
Industries agricoles et alimentaires	71 312	43,0	5,8	11,3	34,3	55,3	13,0
Édition, imprimerie, reproduction	8 055	43,0	19,2	17,1	11,3	76,3	16,7
Pharmacie, parfumerie et entretien	4 854	58,8	12,0	23,1	23,7	54,3	15,3
Industries des équipements du foyer	7 598	36,9	6,5	15,4	20,8	69,8	12,9
Industrie automobile	12 390	20,1	6,6	15,1	37,3	50,8	15,9
Construction navale, aéronautique et ferroviaire*	4 007	15,3	6,2	18,0	11,5	83,2	13,8
Industries des équipements mécaniques	17 521	16,1	9,4	22,7	12,4	79,8	14,1
Industries des équipements électriques et électroniques	13 409	29,9	29,2	30,7	7,7	76,3	18,5
Industries des produits minéraux	7 211	15,0	5,9	14,5	16,5	76,7	13,5
Industrie du bois et du papier	7 929	21,7	5,3	14,8	20,9	71,4	14,0
Chimie, caoutchouc, plastiques	16 697	26,2	8,8	21,3	23,6	63,5	14,5
Métallurgie et transformation des métaux	11 353	13,8	5,6	14,3	21,0	71,8	13,2
Industries des composants électriques et électroniques	5 894	46,1	12,4	28,1	12,6	76,7	14,2
Habillement, cuir, textile	5 074	75,6	5,7	13,9	32,1	53,1	11,8
Ensemble de l'industrie**	202 600	33,1	9,2	17,7	23,8	63,8	14,4

Source : Insee, DADS

* construction navale sans la DCNS

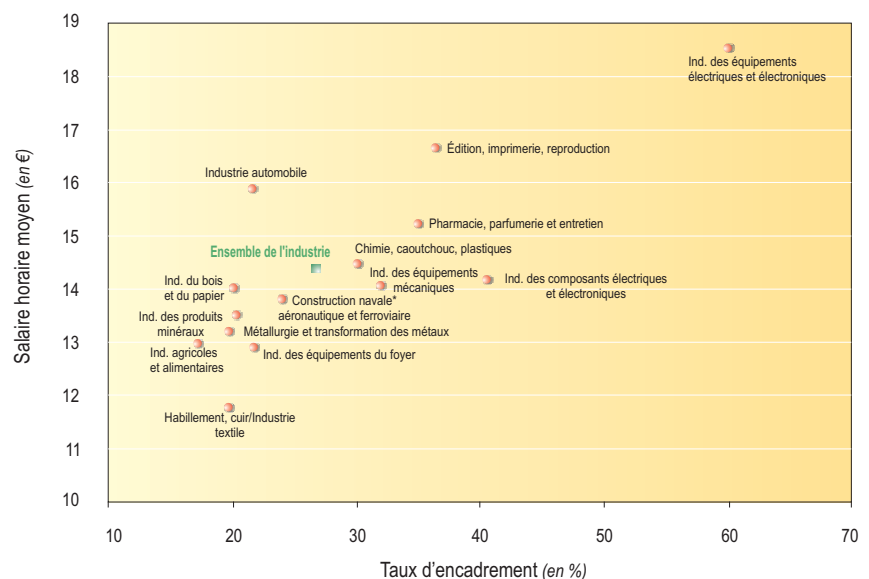
** ensemble de l'industrie y compris la DCNS

globalement le taux de féminisation des emplois de cadres et professions intermédiaires dans l'industrie bretonne est comparable à la moyenne des régions de province. Pour les postes d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non, il y est supérieur.

Les emplois féminins de l'industrie bretonne sont donc davantage concentrés dans les tâches d'exécution. A peine 20 % occupent des emplois de cadres ou de professions intermédiaires en Bretagne contre 27 % dans l'ensemble des régions de province. Cette particularité tient beaucoup à l'importance du secteur agroalimentaire qui recourt massivement à la main-d'œuvre féminine, sur les postes les moins qualifiés en particulier. En 2005, 45 % des ouvrières et 60 % des ouvriers non qualifiés de l'industrie bretonne travaillent dans les IAA.

Avec 43 % de femmes, ce n'est pourtant pas le secteur le plus féminisé. Les femmes sont traditionnellement plus présentes dans la fabrication de biens de consommation, l'habillement-cuir-textile, la pharmacie-parfumerie-entretien et à un degré moindre dans l'édition-imprimerie-reproduction. Elles sont aussi très présentes dans la fabrication de composants électriques et électroniques. En Bretagne, ces secteurs sont plus féminisés que dans l'ensemble des régions de province, y compris dans les fonctions d'encadrement, sauf dans la pharmacie-parfumerie-entretien.

Taux d'encadrement et salaire moyen par activité en Bretagne en 2005 (en %)



Source : Insee, DADS

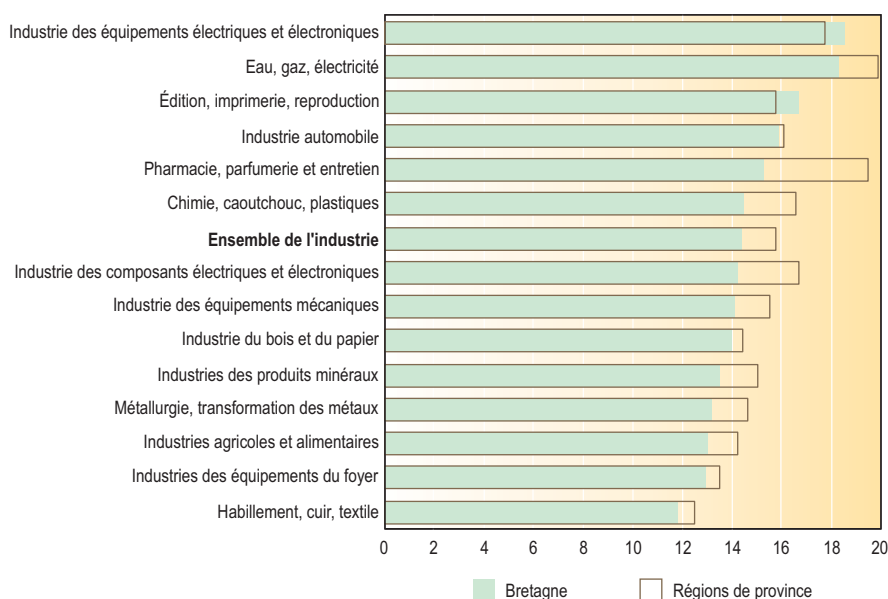
* sans la DCNS

1 salarié breton de l'industrie sur 2 touche moins de 12,3 € de l'heure

La moindre qualification des emplois industriels bretons influe sur les salariés de l'industrie bretonne à la baisse. De plus, dans chaque secteur et pour chaque catégorie socioprofessionnelle, un écart existe entre les salaires perçus par les hommes et les

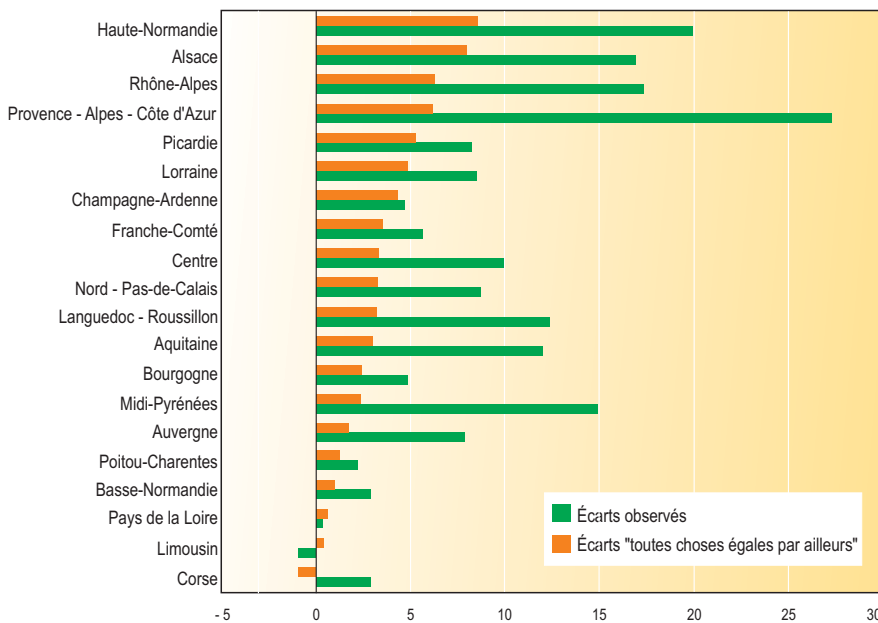
femmes au détriment de ces dernières. La plupart des secteurs, et plus précisément tous ceux dont le taux de féminisation dépasse celui observé dans l'ensemble des régions de province, offrent des salaires horaires moins élevés en Bretagne que la moyenne du secteur pour ces régions. C'est le cas de l'industrie des équipements électriques et électroniques et de l'édition-imprimerie-reproduction.

Salaires horaires bruts moyens par secteur en Bretagne et en France de province en 2005 (en €)



Source : Insee, Clap

Écarts de salaire entre la Bretagne et les autres régions de province en 2005 (en %)



Source : Insee, DADS

En 2005, la moitié des salariés de l'industrie bretonne perçoit moins de 12,3 € bruts de l'heure. La moyenne s'établit à 14,4 €. L'écart s'explique par la forte part de la main-d'œuvre ouvrière, et donc des salaires les plus bas. Il existe un lien fort entre le niveau du salaire horaire moyen et le taux d'encadrement des secteurs. Le salaire moyen varie ainsi de 11,8 à 18,5 €. On retrouve parmi les activités les plus rémunératrices les secteurs à forte qualification, comme la fabrication des équipements électriques et élec-

troniques, l'édition-imprimerie-reproduction, et au bas de l'échelle, les industries de l'habillement-cuir-textile, des équipements du foyer et des IAA.

Cependant, quelques secteurs se distinguent, comme l'automobile, où malgré une faible qualification de la main-d'œuvre, le salaire moyen se situe au-dessus de la moyenne. L'explication tient en partie dans la faible représentation des moins de 25 ans et à la forte part de salariés bénéficiant d'une

grande ancienneté, puisque l'emploi est concentré dans un établissement implanté depuis plus de 40 ans.

A l'inverse, malgré un taux d'encadrement de 40 %, les salaires dans la fabrication de composants électriques et électroniques sont inférieurs à la moyenne de l'industrie. La part des jeunes n'y est pas plus élevée que la moyenne de l'industrie. En revanche, le développement récent du secteur et les fortes restructurations intervenues dans la dernière période tirent l'ancienneté moyenne à la baisse.

Des salaires plus faibles en Bretagne

En 2005, le plus gros écart de salaire horaire moyen entre la Bretagne et la moyenne des régions de province se situe dans la pharmacie-parfumerie-entretien. Il tient à la sous-représentation de l'industrie pharmaceutique où le taux d'encadrement et les salaires sont plus élevés que dans la parfumerie. Tous secteurs industriels confondus, le salaire horaire moyen de l'industrie bretonne se situe 1,4 € en dessous de la moyenne des régions de province (15,8 €). La Bretagne figure parmi les trois régions offrant les rémunérations horaires les plus faibles. Elle se classe juste derrière les Pays de la Loire et devant le Limousin. Les salaires sont inférieurs de 20 % aux salaires moyens dans des régions telles que Provence - Alpes - Côte d'Azur, la Haute-Normandie, l'Alsace ou bien encore Rhône-Alpes.

Si l'on tient compte des caractéristiques régionales des emplois industriels et en éliminant les effets de structure liés au secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge, le sexe et le temps de travail, les écarts entre régions se réduisent mais le classement diffère peu. Cette neutralisation est communément appelée "toutes choses égales par ailleurs". La Bretagne se classe toujours en avant dernière position (devant la Corse) avec un retard de 8 % sur les salaires industriels de la Haute-Normandie ou de l'Alsace.

Une forte progression des plus bas et des plus hauts salaires

Entre 2002 et 2006, le salaire horaire moyen dans l'industrie bretonne a progressé de 14 %, à un rythme comparable à la moyenne des régions de province. Mais au niveau de

chaque catégorie socioprofessionnelle, les évolutions divergent. En Bretagne, le salaire horaire perçu par les ouvriers non qualifiés augmente de 15,7 %, contre 13,1 % en moyenne dans l'ensemble des régions de province. Pour cette population dont les salaires se situent au-dessous de la moyenne de province, et donc plus souvent au niveau du Smic, les effets du relèvement de ce dernier (+ 21 % sur la période) se sont pleinement fait sentir.

Pour les ouvriers qualifiés, l'augmentation est la même que la moyenne des régions. En revanche pour toutes les autres catégories, elle se situe en dessous. C'est le salaire horaire moyen des cadres qui a le moins progressé.

Pourtant, les salaires les plus élevés ont bénéficié de fortes augmentations en Bretagne.

En 2002, les 10 % de salariés les mieux payés percevaient plus de 19,5 € de l'heure. En 2006, ce seuil est de 22,5 €. La progression de ce 9^e décile atteint 15,4 % en Bretagne contre 14,7 % en moyenne France de province. Pour autant, il reste inférieur de plus de 3 €.

Une faible progression des salaires dans les IAA

Ces effets se conjuguent parfois à des fortes réductions d'effectifs qui touchent essentiellement les salariés peu qualifiés. Les progressions les plus fortes s'observent dans des secteurs employant une main-d'œuvre ouvrière plutôt peu qualifiée, comme l'industrie du bois et du papier, l'habillement-cuir-textile, la pharmacie-parfumerie-entretien, l'automobile, les équipements du foyer.

En revanche, dans les IAA, la progression du salaire est inférieure à la moyenne de l'industrie pour toutes les catégories. Elle n'est que de 13,2 % pour les ouvriers non qualifiés, de 10,7 % pour les ouvriers qualifiés. Ces évolutions se situent néanmoins légèrement au-dessus de celles observées pour les mêmes catégories dans l'ensemble des régions de province. Pour les cadres du secteur, la progression des salaires est très faible en Bretagne : 3 % contre 6 % en moyenne.

C'est dans l'industrie des composants électriques et électroniques que le salaire moyen a le moins augmenté. Le nombre des cadres y a beaucoup diminué et le salaire des ouvriers non qualifiés n'y a progressé que de 7 %.

Évolution du salaire horaire moyen brut dans l'industrie entre 2002 et 2006 par catégorie socioprofessionnelle

	Bretagne			France de province		
	2002 (en €)	2006 (en €)	Évolution 2002-2006 (en %)	2002 (en €)	2006 (en €)	Évolution 2002-2006 (en %)
Salaire horaire brut moyen dans l'industrie	13,0	14,8	13,9	14,3	16,3	14,1
Smic annuel moyen *	6,8	8,2	20,7	6,8	8,2	20,7
Cadres	26,8	29,1	8,6	28,2	31,0	9,8
Professions intermédiaires	15,3	16,9	10,5	16,3	18,3	12,3
Employés	11,5	12,6	10,1	11,9	13,2	11,5
Ouvriers qualifiés	11,2	12,5	11,7	12,1	13,5	11,7
Ouvriers non qualifiés	9,6	11,1	15,7	10,1	11,4	13,1

Source : Insee, DADS

* smic annuel moyen : demi-somme des smic de l'année

Évolution du salaire horaire brut moyen entre 2002 et 2006 par secteur

	Bretagne			France de province		
	2002 (en €)	2006 (en €)	Évolution 2002-2006 (en %)	2002 (en €)	2006 (en €)	Évolution 2002-2006 (en %)
Industries agricoles et alimentaires	12,0	13,5	12,5	13,1	14,6	11,1
Habillement, cuir, textile	10,5	12,3	17,2	11,2	13,0	16,3
Édition, imprimerie, reproduction	15,0	17,0	13,8	14,5	16,1	11,2
Pharmacie, parfumerie et entretien	13,0	15,5	18,6	17,5	20,2	15,7
Industries des équipements du foyer	11,7	13,5	15,6	12,3	13,8	12,1
Industrie automobile	14,0	16,2	16,0	14,5	16,6	13,9
Construction navale, aéronautique, ferroviaire	12,7	18,2	43,3	17,6	20,5	17,0
Industrie des équipements mécaniques	12,9	14,3	11,4	14,1	16,0	13,3
Industrie des équipements électriques et électroniques	16,8	19,0	13,2	16,2	18,3	13,2
Industries des produits minéraux	12,4	13,8	11,6	13,9	15,4	10,5
Industrie du bois et du papier	12,2	14,4	17,9	13,0	14,5	11,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	13,0	14,8	13,5	15,1	16,9	12,3
Métallurgie, transformation métaux	12,2	13,5	10,7	13,5	15,3	13,6
Industrie des composants électriques et électroniques	13,4	14,5	8,2	15,1	17,3	14,7

Source : Insee, DADS

L'agroalimentaire détermine la structure et l'évolution des effectifs salariés des zones d'emploi

Grâce au développement de l'industrie agroalimentaire, toutes les zones d'emploi, y compris les plus rurales, sont dotées d'un socle d'activités industrielles jouant un rôle moteur dans leur économie. A l'image de la population, les 191 500 salariés de l'industrie bretonne sont inégalement répartis sur le territoire. On dénombre 3 700 emplois industriels dans les zones d'Auray, de Guingamp et de Carhaix, entre 16 000 et 18 000 dans celles de Quimper, Brest et Lorient. Rennes se détache nettement avec 41 200 emplois salariés industriels, soit 21 % du total de la région.

L'industrie agroalimentaire est très présente aussi dans quelques zones plus urbanisées

En 2005, le poids des effectifs industriels dans l'emploi salarié se situe entre 10 % et 20 % dans la plupart des zones d'emploi. C'est dans celles de Lannion, Saint-Malo,

Brest et Vannes qu'il est le plus faible. Cette sous-représentation s'explique par une plus forte présence des services aux entreprises pour Lannion (avec les activités de recherche), et des services aux particuliers pour Saint-Malo, Brest et Vannes. Dans les zones de Ploërmel, Pontivy-Loudéac et Fougères, le poids des effectifs salariés de l'industrie se situe entre 30 % et 33 %. Il atteint 39 % dans celle de Vitré.

Dans la moitié des zones d'emploi, la part des effectifs de l'agroalimentaire dans l'ensemble de l'industrie est supérieure à la moyenne régionale (35 %). Trois zones rurales, de faible diversification industrielle, dépassent 60 % : Guingamp, Pontivy-Loudéac et Carhaix (71 %). Mais on trouve aussi quatre zones urbaines, Vannes, Lorient, Quimper et Saint-Brieuc où le secteur s'est développé, se substituant parfois à des industries traditionnelles telles que le textile-habillement-cuir, la métallurgie ou la construction navale.

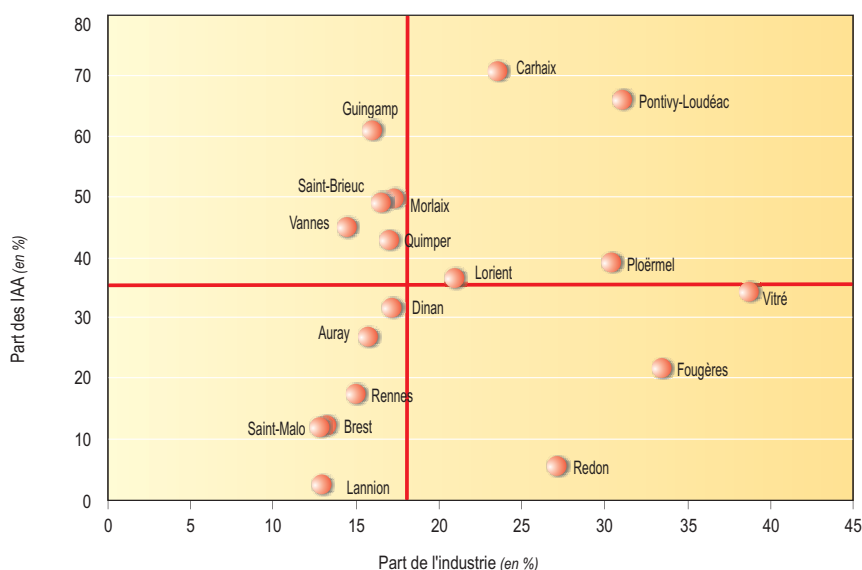
Dans les zones de Brest, Rennes et Saint-Malo, l'industrie est plus diversifiée, avec l'électronique, la chimie-caoutchouc-plastiques, la construction navale à Brest, l'aéronautique à Saint-Malo, l'automobile à Rennes. Dans ces trois zones, la part des IAA se situe entre 17 % et 20 %. Dans les zones de Lannion et Redon, les IAA sont peu présentes (respectivement 12 % et 10 % de l'emploi industriel). Elles sont caractérisées par une forte spécialisation : dans le secteur des biens d'équipements électriques et électroniques pour la zone d'emploi de Lannion, dans la pharmacie-parfumerie-entretien pour celle de Redon.

La part des effectifs industriels est en recul sauf dans la zone de Ploërmel

En Bretagne, entre 1993 et 2006, les effectifs de l'industrie ont progressé de 7,8 %. Cependant, le fort développement du tertiaire entraîne une diminution de la part des effectifs industriels dans l'emploi total passant de 20,8 % à 17,4 %. Seules, deux zones d'emploi n'ont pas enregistré de diminution : la zone de Ploërmel où la part des effectifs industriels passe de 26 % à 29 %, et celle de Pontivy-Loudéac où elle reste à 28 % en 2006. Dans ces deux zones, la progression de l'emploi salarié industriel est nettement supérieure à la moyenne régionale : respectivement 56 % et 33 % contre 8 %. L'agroalimentaire y apporte une forte contribution, puisque deux emplois nouveaux sur trois relèvent de ce secteur. Au plan régional, la croissance de l'emploi salarié dans les IAA entre 1993 et 2006 représente les trois quarts des 14 000 emplois supplémentaires de l'industrie.

Sur l'ensemble de cette période, il existe un lien très fort entre la progression des effectifs dans les IAA et la progression des effectifs industriels. Pour les zones d'emploi de Dinan, Guingamp, Saint-Brieuc, Vannes, Carhaix, Vitré, Pontivy-Loudéac, Ploërmel, c'est ce secteur qui explique majoritairement la croissance de l'emploi industriel entre 1993 et 2006.

Part de l'industrie dans l'emploi salarié total et part des IAA dans l'industrie au 31 décembre 2005



Source : Insee, estimations d'emploi

Les zones de Ploërmel et de Pontivy-Loudéac affichent, en outre, un bilan largement positif dans d'autres secteurs; l'automobile et la chimie-caoutchouc-plastiques dans la zone de Pontivy-Loudéac, la parachimie, la parfumerie et la sous-traitance automobile dans celle de Ploërmel. Cette dernière activité est cependant en recul depuis la baisse de régime de l'usine PSA Peugeot Citroën de Rennes. Dans la zone de Pontivy-Loudéac, les effectifs du secteur des IAA sont en léger recul depuis 2001. Ces deux zones font partie des trois seules (avec Auray) qui ont conservé un bilan industriel positif entre 2000 et 2006.

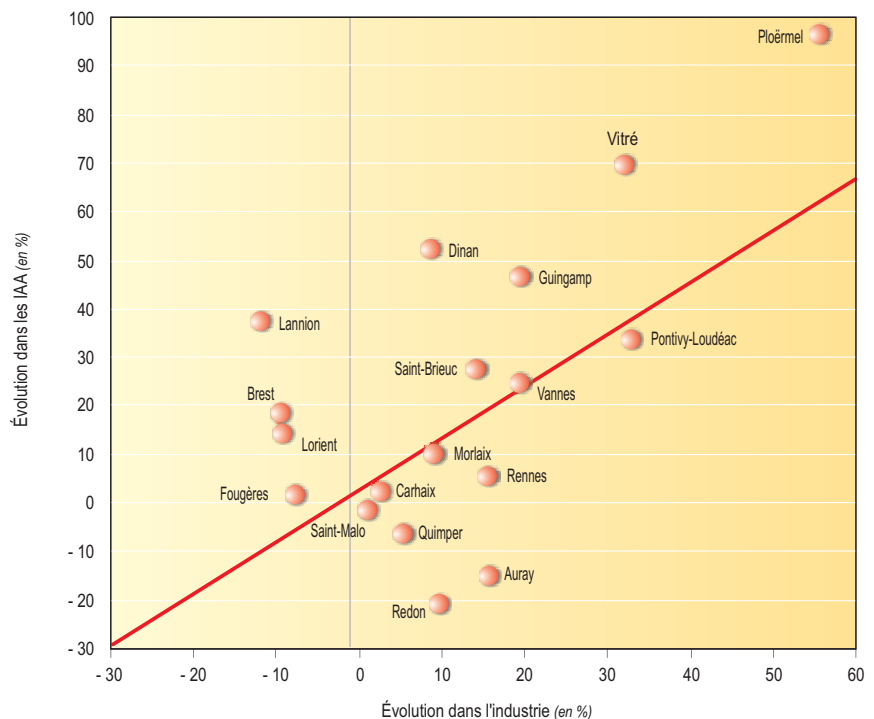
Le retournement conjoncturel affecte la plupart des zones d'emploi

La zone d'emploi de Vitré figure aussi parmi les plus dynamiques, avec une progression des effectifs salariés industriels de 32 % entre 1993 et 2006, et une forte contribution des IAA à l'origine de plus de 70 % des emplois industriels créés. Le secteur des biens intermédiaires a également vu ses effectifs progresser de 60 %, en particulier la fabrication de composants électriques et électroniques et les industries du caoutchouc et du plastique. Depuis 2000, la baisse brutale des effectifs dans le secteur des biens d'équipement pèse sur le bilan de l'emploi industriel.

Les zones de Saint-Brieuc et Vannes tirent relativement bien leur épingle du jeu, avec de nombreuses créations d'emplois dans les IAA, et également une bonne tenue des effectifs salariés dans les secteurs des biens d'équipement et des biens intermédiaires. Leur bilan est plus modeste que dans les zones de Vitré, Ploërmel et Pontivy-Loudéac, mais le recul des effectifs industriels depuis 2000 est modéré.

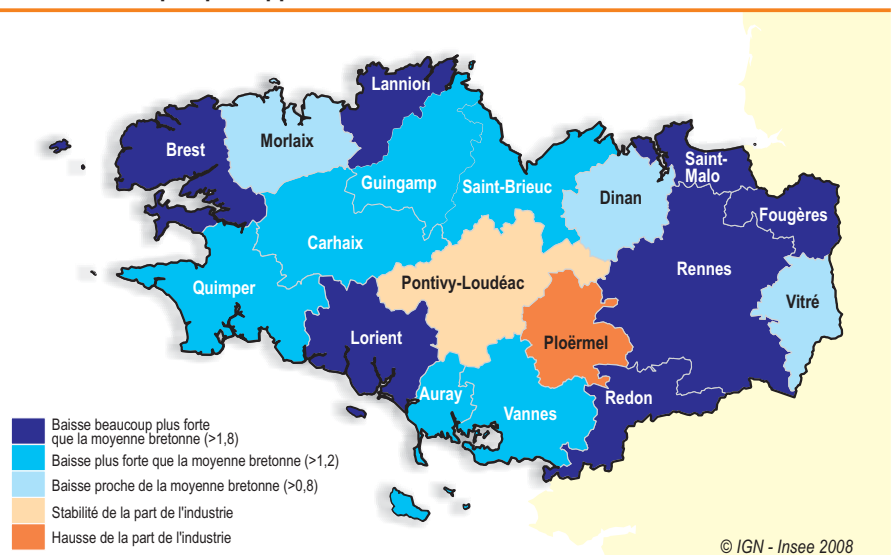
Entre 2000 et 2006, le retournement conjoncturel pèse lourdement sur l'activité industrielle dans les zones d'emploi où le secteur agroalimentaire est moins présent comme à Rennes, Brest, Saint-Malo, Redon, Lannion, Fougères et Dinan ou moins dynamique comme à Morlaix, Carhaix, Quimper et Auray. Dans ces deux dernières, le bilan des créations d'emplois dans ce secteur est négatif sur la période 1993-2006. Dans celles de Morlaix et Carhaix, il reste légèrement positif, mais s'est nettement dégradé entre 2000 et 2006.

Évolution de l'emploi salarié dans l'industrie et dans le secteur des IAA entre 1993 et 2006



Source : Insee, estimations d'emploi

Comparaison de l'évolution (entre 1993 et 2006) de la part de l'emploi industriel des zones d'emploi par rapport à l'évolution bretonne



Source : Insee, estimations d'emploi

La baisse d'activité dans l'automobile se répercute chez les sous-traitants

Dans les zones où l'importance de l'agroalimentaire est moindre, la croissance des

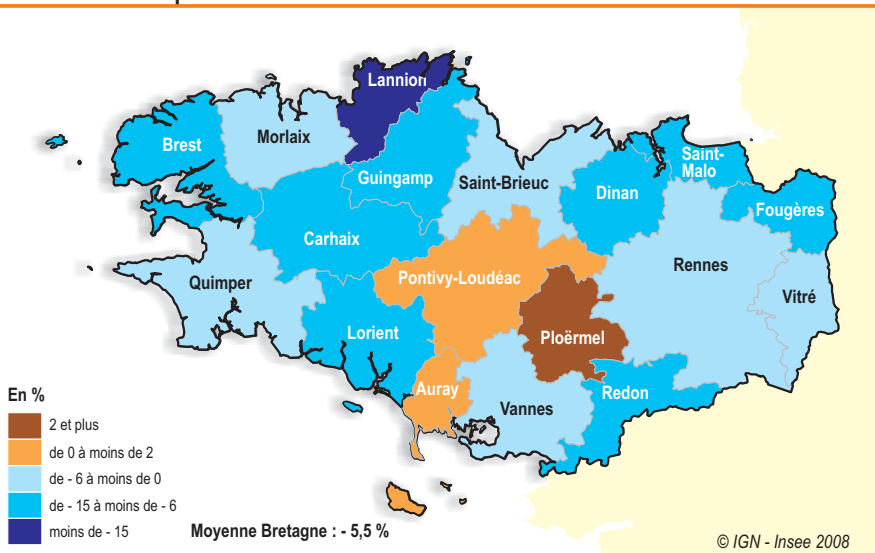
effectifs industriels entre 1993 et 2000 est tirée par le secteur des biens d'équipement, mécaniques, électriques et électroniques, et le secteur des biens intermédiaires avec la fabrication de composants électriques et électroniques et surtout les industries du

L'évolution de l'emploi salarié dans les zones d'emploi bretonnes entre 1993 et 2006

	Ensemble de l'industrie			Industrie agroalimentaire		
	Effectif salarié en 2006	Variation absolue 1993 à 2000	Variation absolue 2000 à 2006	Effectif salarié en 2006	Variation absolue 1993 à 2000	Variation absolue 2000 à 2006
Auray	3 675	459	35	945	- 113	- 53
Brest	17 495	271	- 2 093	2 983	635	- 162
Carhaix	3 619	676	- 586	2 388	577	- 517
Dinan	4 288	794	- 455	1 570	413	128
Fougères	7 145	655	- 1 256	1 745	93	- 61
Guingamp	3 678	869	- 275	1 905	847	- 236
Lannion	3 918	1 283	- 1 810	469	81	47
Lorient	16 884	- 382	- 1 331	7 109	1 102	- 205
Morlaix	6 978	1 261	- 325	3 558	716	- 518
Ploërmel	6 330	1 834	435	2 993	1 031	439
Pontivy-Loudéac	12 006	2 876	87	7 839	2 216	- 241
Quimper	17 483	1 566	- 693	7 746	255	- 737
Redon	6 404	1 073	- 514	627	114	- 277
Rennes	41 201	4 445	- 1 058	8 434	1 167	- 373
Saint-Brieuc	14 050	2 047	- 329	6 781	1 439	29
Saint-Malo	5 129	487	- 443	892	- 90	78
Vannes	11 076	2 158	- 369	5 570	1 180	- 77
Vitré	10 110	2 715	- 256	4 358	888	904
Région	191 469	25 087	- 11 236	67 912	12 551	- 1 832

Source : Insee, estimations d'emploi au 31 décembre

Évolution de l'emploi industriel de 2000 à 2006



Source : Insee, estimations d'emploi

caoutchouc et du plastique. Dans la plupart de ces secteurs, et en particulier dans l'électronique, la baisse est brutale depuis le début des années 2000. Les zones de Lannion, Fougères et Saint-Malo sont particulièrement touchées. A ces difficultés conjoncturelles, vient s'ajouter la récente diminution de

l'activité de l'usine PSA Peugeot Citroën de Rennes. Les sous-traitants, présents à des degrés divers dans la plupart de ces zones d'emploi, subissent le contrecoup de ce recul. Deux zones maintiennent néanmoins leurs effectifs industriels, celles d'Auray et de Redon. La première se stabilise entre 2000

et 2006 après une croissance de 14 % entre 1993 et 2000. Dans celle de Redon, le bilan s'alourdit depuis 2000 en raison de la baisse de l'activité phare : la parfumerie.

La baisse des effectifs de la construction navale affecte les zones d'emploi de Brest et Lorient. La zone d'emploi de Brest avait néanmoins conservé le niveau de ses effectifs industriels grâce au développement d'autres secteurs, comme l'agroalimentaire et la chimie-caoutchouc-plastiques. La situation s'est nettement dégradée sur la période récente, avec une forte baisse des effectifs dans tous les secteurs, l'agroalimentaire et les biens d'équipements électriques et électroniques notamment.

Dans la zone de Lorient, de 1993 à 2000, le développement de l'agroalimentaire plus présent qu'à Brest, a atténué les effets de la forte baisse des effectifs de la construction navale et, dans son sillage, de la métallurgie sans la compenser totalement. Le bilan de l'emploi industriel, déjà négatif sur cette période, s'est alourdi sur la période récente, avec un léger recul des effectifs des IAA entre 2000 et 2006.

La présence du secteur agroalimentaire maintient un fort degré d'autonomie décisionnelle

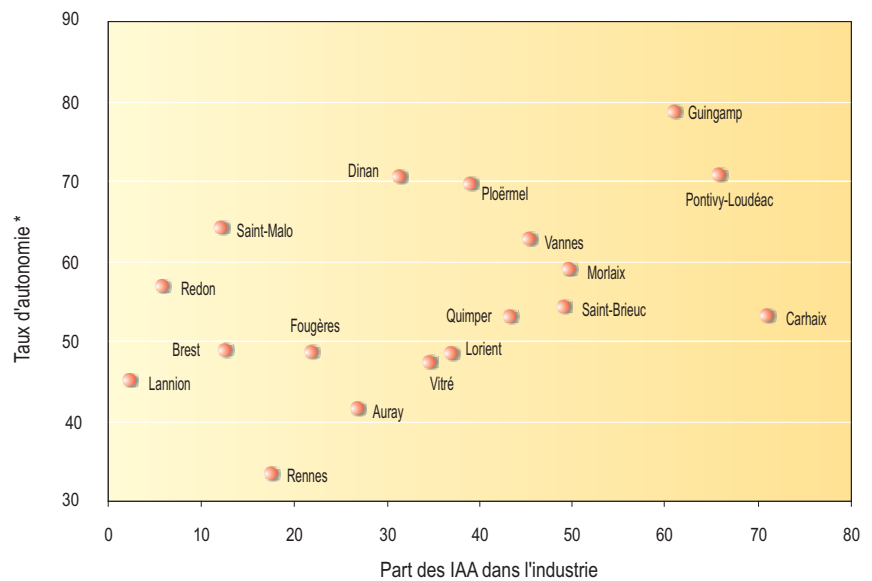
Le développement des IAA depuis le début des années 90 a créé sur tout le territoire un maillage relativement dense d'établissements industriels. Le secteur ayant par ailleurs un ancrage régional fort, les centres de décision sont en majorité localisés dans la région. En 2004, le taux d'autonomie du secteur, part des effectifs contrôlés par un centre de décision situé dans la région, s'établit à 61,5 %, soit 10 points au-dessus de la moyenne de l'industrie bretonne et 12 points au-dessus de la moyenne du secteur dans les régions de province. Toutefois, Carhaix se singularise. Son principal établissement, la société d'exploitation des abattoirs d'Évron dépendant du groupe SOCOPA (le quart des effectifs industriels de la zone), dépend d'un siège localisé à Paris bien qu'émanant en partie du mouvement coopératif breton.

Les grandes zones d'emploi Rennes, Brest et Lorient qui abritent les plus grands sites industriels (PSA Peugeot Citroën, DCNS) sont davantage dépendantes de centres de décision parisiens ou étrangers. Dans les zones de taille plus modeste, Lannion, Auray ou Fougères, la présence de grands établissements de la filière électronique augmente la dépendance à l'extérieur de la région. Elle s'accompagne, en outre, pour la plupart de ces zones, d'une forte concentration de l'emploi qui fragilise encore plus le tissu industriel.

La structure de l'emploi et les salaires se démarquent là où l'agroalimentaire est peu présent

Le poids des IAA dans l'industrie détermine aussi largement la structure des emplois et les salaires. Le taux d'encadrement du secteur est faible et tire le salaire moyen à la baisse. Les seules zones à se démarquer réellement de la moyenne sont celles où le secteur est peu présent. Trois zones se détachent ainsi nettement : Lannion, Brest et Saint-Malo. L'agroalimentaire y représente moins de 20 % des salariés de l'industrie, le taux d'encadrement se situe au-dessus de 36 %. C'est la part de l'électronique dans les deux premières, et pour Saint-Malo celle de la construction aéronautique, qui tire ce ratio à la hausse. Le niveau des salaires horaires bruts de l'industrie dans ces trois zones d'emploi est plus élevé que dans les autres zones, de 14,7 € à 18,8 €, alors que pour la

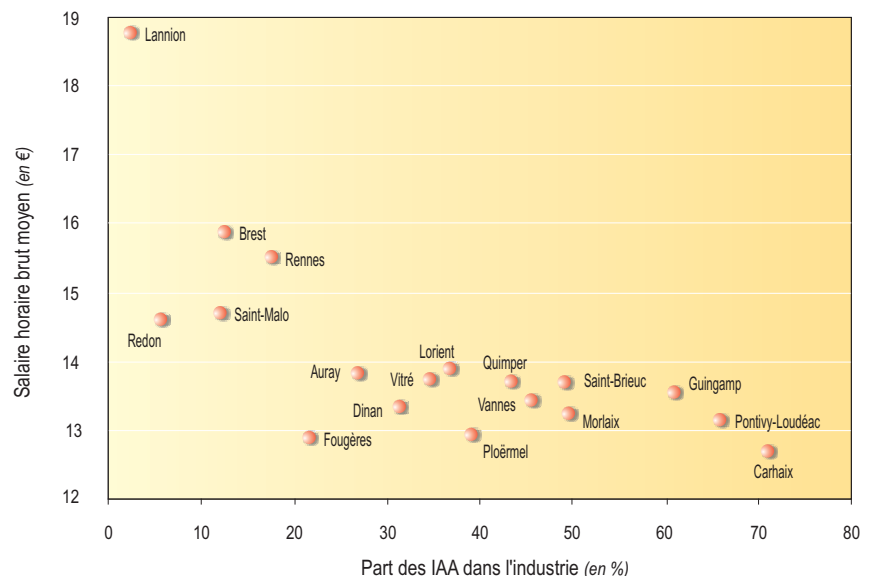
Part des IAA dans l'industrie et taux d'autonomie (en %)



Source : Insee, estimations d'emploi, Clap, Lifi
* part des salariés dépendant d'un centre de décision situé dans la région

Lecture : dans la zone d'emploi de Brest, 12 % des salariés de l'industrie travaillent dans les IAA. Dans cette même zone, la moitié des salariés de l'industrie dépend d'un centre de décision breton.

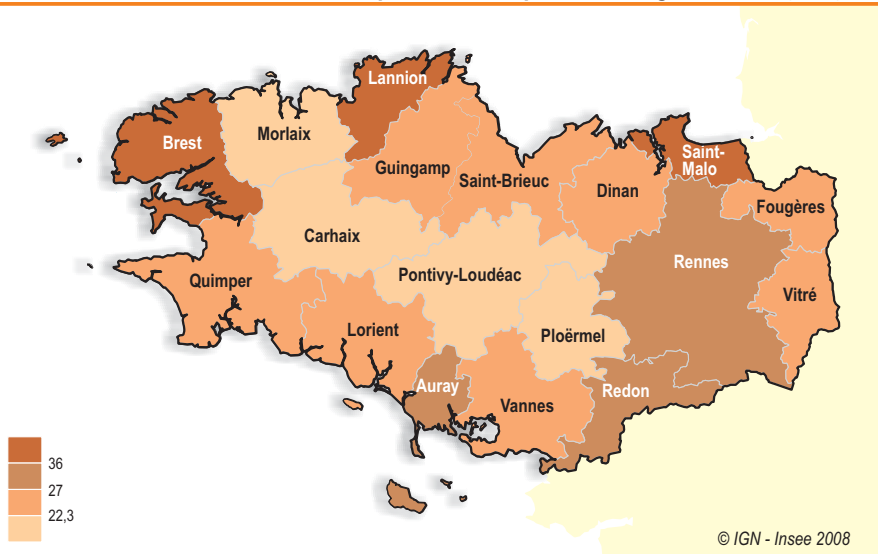
Part des IAA dans l'industrie et salaire moyen en 2005



Source : Insee, DADS, estimations d'emploi

Lecture : dans la zone d'emploi de Fougères, 21 % des salariés de l'industrie travaillent dans les IAA. Le salaire horaire brut moyen des salariés de l'industrie fougèraise est de 12,9 € en moyenne.

Taux d'encadrement dans l'industrie par zone d'emploi en Bretagne en 2005 (en %)

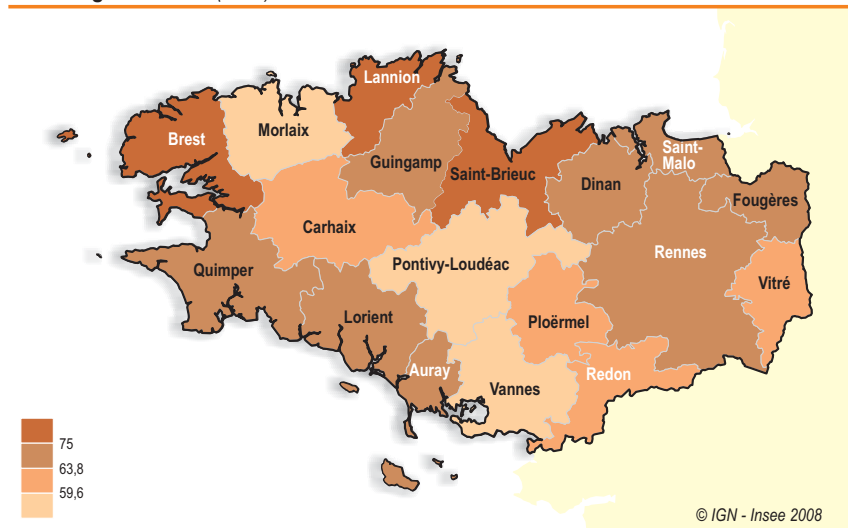


Source : Insee, DADS

moitié des zones d'emploi, il se situe au dessous de 13,7 €.

Dans trois autres zones, celles de Rennes, Redon et Fougères, les IAA sont également moins présentes que dans la plupart des zones d'emploi. Dans les deux premières, les salaires moyens se situent nettement au-dessus de la médiane des zones d'emploi, respectivement 15,5 € et 14,6 €. Le taux d'encadrement y est plus faible que dans les trois précédentes, mais les salaires moyens perçus par les ouvriers, en particulier les ouvriers non qualifiés, se situent au-dessus de la moyenne des zones d'emploi. Ces deux zones concentrent les effectifs de deux secteurs où les rémunérations sont relativement élevées pour ces catégories : l'automobile et la pharmacie-parfumerie-entretien.

Taux de qualification ouvrière dans l'industrie par zone d'emploi en Bretagne en 2005 (en %)



Source : Insee, DADS

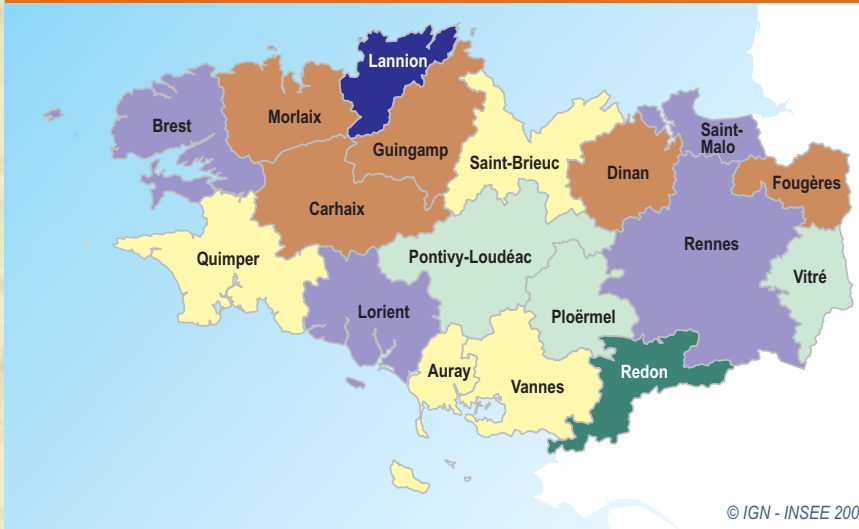
Dans la zone d'emploi de Fougères en revanche, le salaire horaire est parmi les plus bas (12,9 €) en dépit d'un taux d'encadrement un peu plus élevé que dans les autres zones. Le taux de qualification ouvrière y est faible, et de plus, pour toutes les catégories, des cadres aux ouvriers non qualifiés, le salaire horaire est nettement inférieur à la moyenne. Le niveau du salaire horaire moyen y est comparable à celui de la zone de Carhaix, où la part des IAA dépasse 70 %.

■ Marie-Hélène Kerouanton
avec l'appui de

Jean-Jacques Allain
Nadine Blot
Adrienne Courcoul
Valérie Duval
Serge Le Guen
Benjamin Méreau
Stéphane Moro

Typologie des zones d'emploi

Typologie des zones d'emploi



© IGN - INSEE 2008

■ La zone d'emploi de **Redon** est atypique et constitue à elle seule une classe. La part des IAA dans l'emploi salarié industriel est faible. Sa principale caractéristique réside dans sa forte spécialisation dans deux activités : la pharmacie-parfumerie-entretien, l'industrie du caoutchouc et, dans une moindre mesure celle des plastiques. Cette spécialisation s'accompagne d'une forte féminisation de la main-d'œuvre, avec des salaires d'ouvriers non qualifiés nettement supérieurs à la moyenne bretonne pour cette catégorie socioprofessionnelle. Elle se distingue aussi par une forte diminution de l'emploi entre 2000 et 2006 dans les IAA et dans les services. A l'inverse, le bilan de l'emploi dans le secteur de la construction y est largement positif, entre 2000 et 2006, comme sur la décennie précédente.

■ La zone d'emploi de **Lannion** constitue également une classe. La part de l'emploi industriel y est faible, la part des IAA dans l'industrie

également. Elle est très fortement spécialisée dans deux activités de la filière électronique : les biens d'équipements électriques et électroniques. Malgré une sous-représentation des établissements au-delà de 250 salariés, la concentration de l'emploi dans les quatre principaux établissements est forte. L'emploi dans les deux secteurs de l'électronique a fortement diminué entre 2000 et 2006, pesant lourdement non seulement sur le bilan de l'industrie, mais aussi sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

■ La troisième classe comprend les zones d'emploi de **Brest, Rennes, Saint-Malo et Lorient**. Elle se caractérise principalement par la faiblesse de la part de l'emploi industriel et, au sein de l'industrie, une part d'emplois dans les IAA inférieure à la moyenne pour les trois premières. Dans la zone de Lorient, ces ratios se situent un peu au-dessus de la moyenne régionale, mais la

présence d'industries traditionnelles la rapproche des trois autres. Elle induit une forte spécialisation dans ces activités : construction navale et aéronautique à Brest, Lorient et Saint-Malo, automobile à Rennes. Elle se reflète également dans la structure des emplois, avec un taux de féminisation faible. Elle influence largement sur le bilan de l'emploi industriel, en particulier entre 2000 et 2006 où il est négatif.

■ La quatrième classe regroupe les zones d'emploi d'**Auray, Quimper, Saint-Brieuc et Vannes** où la part des IAA dans l'industrie est légèrement supérieure à la moyenne. Ces zones sont relativement peu spécialisées. Dans leur deuxième secteur employeur (après les IAA), elles enregistrent une baisse de l'emploi salarié : l'électronique à Auray, les équipements mécaniques à Quimper et Saint-Brieuc, la métallurgie à Vannes.

■ Les zones d'emploi de **Ploërmel, Pontivy-Loudéac et Vitré** composent la cinquième classe. Elles ont en commun d'être fortement industrialisées et d'avoir vu l'emploi dans les services et dans l'industrie, notamment dans les IAA, progresser à un rythme plus élevé que la moyenne bretonne. Les grands établissements regroupent une plus grande proportion des effectifs que dans l'ensemble des zones d'emploi. L'indicateur de vieillissement y est plus faible.

■ La sixième classe comprend les zones d'emploi de **Carhaix, Dinan, Fougères, Guingamp et Morlaix**. Ces zones sont parmi les plus rurales, et, à l'exception de Dinan et Fougères, la part des IAA dans l'emploi industriel est supérieure à la moyenne. Les services et l'industrie enregistrent globalement une évolution de l'emploi moins favorable que les zones, également très rurales, de la cinquième classe.

Méthodologie

Les résultats présentés ici proviennent de l'utilisation de méthodes d'analyses multivariées. Le regroupement des zones d'emploi en six classes a été obtenu en utilisant une classification ascendante hiérarchique, après avoir effectué une analyse en composantes principales.

Les variables introduites pour cette analyse sont les suivantes :

- la part de l'industrie dans l'emploi total, celle des industries agroalimentaires dans l'emploi industriel ;
- les indicateurs de spécialisation des deux premiers secteurs industriels ;
- l'indicateur de concentration des quatre principaux établissements ;

- les taux d'évolution de l'emploi dans l'industrie, les services, les IAA, et celui des deux principaux secteurs employeurs de chaque zone ;
- les salaires horaires des ouvriers qualifiés, non qualifiés, des cadres ;
- le taux d'autonomie ;
- le taux de féminisation ;
- l'indicateur de vieillissement ;
- la part des effectifs dans les établissements d'au moins 250 salariés.

La prise en compte de ces différents indicateurs permet de distinguer plusieurs groupes homogènes au sein des zones d'emploi. L'analyse présentée repose sur une partition en six classes.

Sources

Dans les différentes sources utilisées, les salariés sous contrat d'intérim ne sont pas comptabilisés dans le secteur d'activité de l'établissement utilisateur mais dans le secteur 'services rendus aux entreprises', dont relèvent les agences d'intérim qui les rémunèrent.

Clap

La base de données Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), calée sur le répertoire Sirène, regroupe, après expertise, des données issues de plusieurs sources administratives : les fichiers des établissements cotisant aux URSSAF (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales), les fichiers DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales), et le fichier de paie des agents de l'État. Clap fournit une information homogène sur la localisation des établissements, l'emploi et la masse des rémunérations versées, dont la qualité est assurée au niveau de chaque croisement zone d'emploi-nomenclature de synthèse économique en 114 postes. La base contient l'ensemble des établissements ayant eu une activité au cours de l'année 2005, employeurs ou non, cessés en cours d'année ou en activité au 31 décembre.

La source Clap a été utilisée pour décrire l'appareil productif, répartition des établissements et des salariés par secteur et par zone d'emploi. Dans ces dénombrements, n'ont été comptabilisés que les établissements en activité au 31 décembre 2005 et leurs salariés.

Estimations annuelles d'emploi

L'Insee établit chaque année des estimations d'emploi au niveau Nes36 pour les régions et départements, au niveau Nes16 pour les zones d'emploi. Ces estimations comptabilisent des individus en situation d'emploi au 31 décembre de chaque année. Calées sur les résultats du recensement de 1999, elles sont actualisées chaque année au moyen d'indices d'évolution déterminés à partir de plusieurs sources statistiques pour chaque secteur.

La principale source d'actualisation de l'emploi privé est la statistique Urssaf dont le champ couvre tous les établissements du secteur privé marchand non agricole soit environ 60 % de l'emploi salarié. Des données complémentaires sont recueillies auprès d'autres organismes (Mutualité Sociale Agricole, Direction régionale de l'Emploi, du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ...).

L'évolution de l'emploi public est calculée à partir du fichier paie des agents de l'État, de l'enquête annuelle sur les personnels des collectivités territoriales, des statistiques sur la fonction publique hospitalière.

DADS

Les établissements employeurs fournissent, chaque année, aux administrations fiscales et de sécurité sociale des informations sur l'ensemble des salariés qu'ils ont employés au cours de l'année de référence. Ces déclarations annuelles de données sociales (DADS) contiennent, pour chaque salarié des caractéristiques d'état civil, des données sur l'emploi qu'il occupe et les rémunérations qu'il perçoit. L'Insee en fait une exploitation statistique exhaustive. Le champ de l'exploitation statistique couvre l'ensemble des employeurs à l'exception de l'agriculture, la fonction publique d'État et des particuliers-employeurs.

Les informations transmises par les établissements sont des informations relatives aux établissements et aux postes de travail. Un poste de travail correspond à un salarié travaillant dans un établissement. Un salarié peut donc occuper plusieurs postes de travail, successivement ou simultanément, dans plusieurs établissements, de la même entreprise ou de deux entreprises différentes, du même secteur d'activité économique ou de différents secteurs.

Le champ de l'étude comprend les établissements exerçant leur activité en Bretagne, et leurs salariés, quel que soit leur lieu de résidence. Les informations disponibles concernent l'ensemble de l'année 2005, que les salariés soient encore en poste fin 2005 ou non. Elles sont de deux types :

- celles relatives aux postes de travail, un salarié peut être comptabilisé autant de fois qu'il a occupé de postes de travail dans des établissements différents. Les salaires horaires bruts de chaque secteur ou de chaque zone d'emploi ont été calculés à partir de l'ensemble des postes de travail (du secteur ou de la zone) en cumulant les salaires perçus dans ces postes en 2005 et en les rapportant au nombre d'heures travaillées correspondantes ;
- celles relatives aux salariés, chaque salarié étant affecté à l'établissement où il a effectué sa principale période d'emploi (durée la plus longue parmi les différents périodes de travail). Les caractéristiques des salariés d'un secteur ou d'une zone ont été déterminées à partir des informations relatives à chaque salarié (du secteur ou de la zone) dans leur poste principal en 2005.

Définitions

Secteurs d'activité (Nes16, Nes36) : chaque établissement se voit attribuer à sa création un code activité, dit code NAF (Nomenclature d'Activités Française, à 700 postes). À des fins statistiques, des nomenclatures économiques de synthèse ont été élaborées (Nes16, Nes36, Nes114). La composition est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/nes/pages/nes.htm.

Industrie bretonne : ensemble des établissements implantés sur le territoire breton, ayant un code Naf relevant de l'industrie. Certaines données sont fournies hors artisanat de production (boulangeries, charcuteries, ...).

Entreprise : unité économique, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

L'entreprise est juridiquement autonome mais peut dépendre financièrement d'une autre entreprise.

On distingue :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (personne physique) ;

- l'entreprise sociétaire (personne morale) qui a une personnalité juridique, par exemple une Société Anonyme (SA) ou une Société À Responsabilité Limitée (SARL).

Établissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise. L'établissement, unité de production, est le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Centre de décision : tête de groupe si l'établissement est contrôlé par un groupe ou siège social de l'entreprise dans l'autre cas. Le centre de décision représente le sommet de la pyramide légale du groupe ou de l'entreprise. Il peut ne pas correspondre au centre de décision réel, notamment dans le cas de délocalisation à l'étranger. Les établissements dépendant d'une entreprise à capital partagé sont considérés comme ayant 2 ou 3 centres de décision correspondant aux têtes de groupes décentrées du capital. Les effectifs sont dans ce cas proratisés entre les groupes dans des proportions correspondant à leurs parts respectives dans le groupe. Ainsi, en cas de joint venture entre un groupe français et un groupe étranger, les effectifs des établissements concernés ont été pour une partie rattachés à un centre de décision français et pour l'autre à un centre de décision étranger.

Indices de concentration : part de l'emploi des 4 principaux établissements dans l'emploi total (d'une zone et/ou d'un secteur).

Poste de travail : correspond à un emploi occupé par un salarié dans un établissement, il est caractérisé par sa durée (en jours), le nombre d'heures rémunérées et les rémunérations versées correspondantes. Dans l'étude

n'ont été pris en compte que les postes non annexes, c'est à dire au-delà de 30 jours et 120 heures rémunérées au cours de l'année.

Un salarié peut occuper un ou plusieurs postes de travail dans le même établissement ou dans des établissements différents, dans le même secteur d'activité ou dans des secteurs différents, simultanément ou successivement.

Salaires horaires bruts : c'est le rapport de la rémunération brute au nombre d'heures rémunérées :

- **moyen** (pour un secteur ou une zone) : total des rémunérations versées/nombre d'heures rémunérées (pour l'ensemble des postes de travail non annexes du secteur ou de la zone) ;
- **médian** : niveau de salaire horaire brut en deça duquel se situe la moitié des postes de travail ;
- **1^{er} décile** : niveau de salaire horaire brut en deça duquel se situent 10 % des postes de travail ;
- **10^e décile** : niveau de salaire horaire brut au dessus duquel se situent 10 % des postes de travail.

Salarié : dans l'étude, les caractéristiques d'un salarié sont celles relatives au poste de travail principal occupé par ce salarié au cours de l'année 2005. Il est décrit dans le secteur d'activité ou la zone d'emploi de l'établissement où se situe ce poste principal.

Sous-traitance industrielle : une entreprise, le "donneur d'ordre", charge, suivant ses directives, une autre entreprise, le "sous-traitant", de la fabrication de produits, de la prestation de services ou de l'exécution de travaux qui sont destinés à être fournis au donneur d'ordre ou exécutés pour son compte.

Taux d'encadrement : part des salariés occupant un emploi de cadre ou profession intermédiaire dans l'ensemble des salariés.

Taux de qualification ouvrière : part des salariés occupant un emploi d'ouvrier qualifié parmi l'ensemble des ouvriers (qualifiés et non qualifiés).

Taux de dépendance : part des salariés d'établissements dépendant d'un centre de décision hors région parmi l'ensemble des salariés.

Taux d'autonomie : part des salariés d'établissements dépendant d'un centre de décision de la région parmi l'ensemble des salariés.

Valeur ajoutée : valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire, c'est-à-dire de la valeur des biens et services utilisés pour la production.

Pour en savoir plus

- L'industrie en Bretagne / réalisé sous la direction de Marie-Hélène Kerouanton ; rédigé par Jean-Jacques Allain, Nadine Blot, Adrienne Courcoul... [et al.] ; Insee Bretagne. - Dans : Dossier WEB ; n° 8 (2008, juil.). - Système en ligne.
- Évolution de l'emploi salarié privé en 2007 : La construction et les services toujours dynamiques. Les pertes de l'industrie affectent le secteur automobile / Insee Bretagne ; Jean-Luc Nativel. - Dans : Le Flash d'Octant ; n° 144 (2008, sept.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- L'emploi breton en 2005 : le bilan détaillé. L'emploi salarié privé en 2006 : les premières tendances / Insee Bretagne ; Sylvie Lesaint, Jean-Luc Nativel, Isabelle Roiseau. - Dans : Le Flash d'Octant ; n° 126 (2007, mars). 4 p. - Accessible en ligne.
- La répartition spatiale de l'emploi et des salaires en Bretagne / Insee Bretagne ; Sylvie Lesaint, Bruno Rul. - Dans : Octant. - N° 107 (2006, nov.). - P. 4-10. - Accessible en ligne.
- Industrie et territoires / Insee Bretagne ; François-Xavier Dussud, Irène Houssais, Yves Le Roho, Anne Le Rolland ; Insee Bretagne. - Dans : Dossier d'Octant ; n° 40 (2000, nov.). - 153 p.
- L'industrie en France : édition 2007 / Alain Chauvet ; Dominique Allain ; Insee ; Sessi. - Paris : Insee, 2007. - 233 p. - (Références). - Accessible en ligne.
- L'emploi départemental et sectoriel (1989-2006). Le chômage départemental (1982-2007) / Ali Hachid, Philippe Lauraire. - Dans : Insee résultats. Société ; n° 83 (2008, juil.). - Système en ligne.
- L'emploi départemental et sectoriel (1989-2005). Le chômage départemental (1981-2006) / Ali Hachid. - Dans : Insee résultats. Société ; n° 67 (2007, juin). - Système en ligne.
- Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2005 / Stéphanie Depil. - Dans : Insee résultats. Société ; n° 72 (2007, nov.). Système en ligne.
- Aperçu de l'économie industrielle bretonne : mise à jour août 2007 / Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bretagne. - Rennes : Dire, 2007. - Système en ligne.
- Note sur l'industrie bretonne / Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bretagne. - Rennes : Dire, 2005. - Système en ligne.
- Panorama de l'environnement industriel en Bretagne / Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bretagne. - Rennes : Dire, 2007. Système en ligne.
- Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 : réflexion prospective / Michel David, Jean-Luc le Guellec ; Conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : Conseil régional de Bretagne, 2005. - 263 p. - Accessible en ligne.
- Les tableaux sectoriels régionaux par secteur d'activité / Groupement régional emploi-formation Bretagne. - Rennes : Gref, 2007. Système en ligne.
- L'industrie française en 2006-2007 : rapport 2007 / Commission permanente de concertation pour l'industrie. - Paris : La documentation française, 2008. - 227 p. - Système en ligne.
- L'état de l'industrie française en 2005 : rapport 2006 / Commission permanente de concertation pour l'industrie. - Paris : Sessi, 2007. - Système en ligne.
- Rapport CPCI 2006 : dans une Europe en perte de compétitivité, l'industrie française a marqué une pause en 2005 / Service des études et des statistiques industrielles ; Georges Honoré. - Dans : Le 4 pages ; n° 227 (2006, déc.). - 4 p. - Système en ligne.
- L'industrie en France : édition 2005-2006 : données disponibles au 1er juillet 2005 / Service des études et des statistiques industrielles. - Paris : Sessi, 2006. - 163 p.
- Sessi régions, l'industrie française : régions, départements, zones d'emploi, édition 2007. - Paris : Sessi, 2007. Cédérom.
- Sessi régions, l'industrie française : régions, départements, zones d'emploi, édition 2005. - Paris : Sessi, 2005. Cédérom.
- L'industrie dans les régions : édition 2005-2006 / Sessi. - Dans : Les Chiffres clés de l'industrie dans les régions. - 2006. - 548 p. (Chiffres clés. Analyse).
- EAE industries agro-alimentaires - entreprises de 20 salariés et plus : 2005 résultats définitifs par secteur d'activité de l'entreprise / Scees. - Toulouse : Scees, 2007. - Système en ligne.
- EAE industries agro-alimentaires - entreprises de 20 salariés et plus : 2005 taille, compte de résultat, établissements par région / Scees. - Toulouse : Scees, 2007. - Système en ligne.
- EAE industries agro-alimentaires - entreprises de 20 salariés et plus : 1999 à 2005 par secteur d'activité de l'établissement / Scees. - Toulouse : Scees, 2007. - Système en ligne.
- Les caractéristiques des emplois dans l'industrie : les Français s'en font souvent une image dégradée par rapport à la réalité / Sessi ; Elisabeth Rignols. - Dans : Le 4 pages ; n° 225 (2006, déc.). - 4 p.
- Enquête annuelle d'entreprise : premiers résultats 2007 / Service des études et des statistiques industrielles - Paris : Sessi, 2008. - Système en ligne.
- La situation de l'industrie : enquête annuelle d'entreprise 2005 résultats d'ensemble / Sessi. - Dans : Chiffres clés. Référence ; n° 261 (2005, janv.). - 245 p.
- L'industrie en France et la mondialisation : édition 2005 / Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. - Paris : Sessi, 2005. - 411 p. (Chiffres clés. Analyse ; 257). - Accessible en ligne.
- Pour une nouvelle politique industrielle / Jean-Louis Beffa. - Paris : Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 2005. - (Etudes et bilans). - Système en ligne.
- La France industrielle en question : analyses sectorielles / sous la dir. de Gabriel Colletis et Yannick Lung. - Dans : Les Etudes de la documentation française ; n° 5228 (2006). - 152 p.
- www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- www.bretagne.drire.gouv.fr
- www.draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/drda/
- www.insee.fr
- www.industrie.gouv.fr/sessi/
- www.agreste.agriculture.gouv.fr